



ORCHESTRE
PHILHARMONIQUE
DE STRASBOURG

Orchestre national
Directeur musical : Marko LETONJA

REGLEMENT DE CONCOURS

L'Orchestre philharmonique de Strasbourg recrute

DEUX VIOLONS DU RANG (catégorie 3)

Postes dans les premiers violons

Concours le mercredi 22 janvier 2020

Toutes les épreuves ont lieu à :
STRASBOURG, AU PALAIS DE LA MUSIQUE ET DES CONGRES,
Nouvelle salle de répétition de l'Orchestre « Espace 1855 »

DEBUT DES EPREUVES à 9H30 (tirage au sort de l'ordre de passage).

Inscriptions sur www.philharmonique.strasbourg.eu sous la rubrique « Orchestre », puis « concours et recrutements » avant le 13 janvier 2020.

EPREUVES

Diapason de l'Orchestre : LA 442

IMPORTANT : l'ordre des épreuves sera déterminé par le jury le jour du concours

Traits d'orchestre : téléchargeables sur notre site internet www.philharmonique.strasbourg.eu sous la rubrique « concours et recrutements »

MOZART : La flûte enchantée

BRUCKNER : Adagio de la 9e symphonie

STRAUSS : Don Juan - Le Chevalier à la rose

VERDI : Don Carlos

SCHUMANN : Symphonie n° 2, scherzo

SCHOENBERG : Kammerinfonie, op. 9

BEETHOVEN : symphonie n° 9, 3^{ème} mouvement

BRAHMS : symphonie n° 4, scherzo

Morceau imposé :

Le premier mouvement (avec cadence) de l'un des concertos de W.A. MOZART ci-après :

- 3^{ème} concerto en sol majeur K.216
- 4^{ème} concerto en ré majeur K.218
- 5^{ème} concerto en la majeur K.219

Orchestre philharmonique de Strasbourg – Orchestre national

Œuvre au choix :

Le premier mouvement de l'un des concertos ci-après :

- BRAHMS : Concerto pour violon et orchestre en ré majeur op.77 (sans cadence)
- MENDELSSOHN : Concerto pour violon et orchestre en mi mineur op. 64
- ST SAENS : 3^{ème} concerto en si mineur op. 61
- LALO : Symphonie espagnole
- SIBELIUS : Concerto pour violon
- TCHAIKOVSKY : Concerto pour violon en ré majeur
- BEETHOVEN : Concerto pour violon en ré majeur

Une accompagnatrice officielle sera à la disposition des candidats.

Les répétitions (gratuites) ont lieu la veille du concours. Pour prendre rendez-vous, veuillez appeler Madame Véronique Victor au numéro suivant : 03.68.98.68.21

REMUNERATION

La rémunération, déterminée de cas en cas par référence aux deux premiers échelons de la grille indiciaire des musiciens de l'Orchestre, s'établit comme suit :

Indice brut 706 soit traitement mensuel brut de 2 746.01 €

Ou Indice brut 714 soit traitement mensuel brut de 2 774.13 €

Compléments de rémunération :

- Indemnité de fonction : 215.21 €/mois
- Indemnité d'expertise : 1/12^{ème} du traitement mensuel brut /mois
- Indemnité de sujétion (usure et entretien de l'instrument) : 90.47 €/mois
- Forfait audiovisuel : 1012 €/an
- Indemnité vestimentaire : 180 €/an
- Supplément familial de traitement (le cas échéant)

Le classement indiciaire (indice brut 706 ou 714) sera fixé par prise en compte des services effectués au titre d'une formation régionale ou nationale de statut identique à l'O.P.S. ou par référence aux acquis professionnels et artistiques.

PRISE DE FONCTION

Prise de fonction : Date à convenir d'un commun accord, les postes étant vacants le jour du concours.

Obligations contractuelles : 30 services/mois

Les frais de voyage et de séjour ne sont pas remboursés.